

Acte n° 680

Transcription du jugement

Supplétif n° 680

du 26-02-2008

d'acte de naissance de

EZALE

Taiba

Josephine

Suivant décision du Tribunal (de

la section de Tribunal) de

Adiaké

Vu l'extrait d'un jugement n° 680 du vingt six

février deux mil huit rendu

par le tribunal de Première Instance (la section de tribunal) de

Adiaké relatif à la naissance de

EZALE Taiba Josephine

LE TRIBUNAL

Statuant publiquement, contradictoirement, sur requête en matière d'Etat Civil et en premier ressort ;

Dit que en mil neuf cent quatre vingt

Est né (e) à Assomlan circonscription

d'Etat Civil de Adiaké

L'enfant de sexe féminin ayant pour

nom : EZALE

prénoms : Taiba Josephine

fils / fille de EZALE Abdou Ebakpofé

âgé de ans, de nationalité Ivoirienne

profession Chauffeur domicilié à Grand-Bassam

et de KOUASSI épouse NOGBOU

âgée de 63 ans, de nationalité Ivoirienne

profession Ménagère domiciliée à Grand-Bassam

Dit que le présent jugement lui tiendra lieu d'acte de naissance ;

Ordonne la transcription du dispositif du présent jugement sur les

registres de naissance de l'année en cours du lieu de naissance et

mention sur les registres de l'année de la naissance en marge de l'acte

le plus proche en date.

Laisse les dépenses à la charge du Trésor.

Transcrit en notre circonscription d'Etat Civil.

Le

Par nous

.....

.....